

[Prénom, Nom]
[Numéro, Rue]
[Code postal, Ville]

[Société d'édition]
[Prénom, Nom]
[Numéro, Rue]
[Code postal, Ville]

[Lieu]
[Date]

Objet : Mise en demeure 2^{ème} année consécutive – envoi de la reddition des comptes

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et à l'article [numéro] du contrat d'édition que nous avons signé le [date] pour mon œuvre intitulée [titre], je suis censé[e] recevoir de votre part une reddition des comptes annuelle au plus tard le [date].

Attention, si votre contrat ne prévoit pas de délai ou prévoit un délai plus long que 6 mois après l'arrêté des comptes, c'est-à-dire une date ultérieure au 30 juin [veuillez consulter la notice explicative], nous vous invitons à remplacer le 1^{er} paragraphe par le paragraphe suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article L.132-17-3 du Code de la propriété intellectuelle, vous avez l'obligation de m'envoyer chaque année une reddition des comptes concernant l'exploitation de mon livre intitulé [titre] au plus tard dans les six mois de l'arrêté des comptes, soit le 30 juinⁱ. »

Or, je n'ai toujours pas reçu de reddition des comptes à ce jour de votre part au titre de l'exercice [n-1].

Par conséquent, je vous mets en demeure, par la présente, de me communiquer une reddition des comptes pour l'exercice [n-1] conforme aux dispositions de l'article L.132-17-3 du Code de la propriété intellectuelle dans un délai de trois mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe par ailleurs qu'ayant été contraint[e] de vous mettre en demeure deux années consécutives afin d'obtenir une reddition des comptes conforme, le contrat d'édition susmentionné sera résilié de plein droit six mois après la réception de la présente mise en demeure.

Bien à vous,

[signature]

ⁱ Si l'arrêté des comptes de votre éditeur est au 31 décembre.